

LES STUPÉFIANTS

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'USAGE À DES FINS NON MÉDICALES—LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES SUBSTANCES PSYCHOTROPES

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social introduit, aujourd'hui, un programme complet, à l'échelle nationale, pour lutter contre l'usage des drogues à des fins non médicales; cette mesure comprendra des recherches poussées, de l'information, des traitements et des services d'analyse toxicologique.

Cette approche unifiée pour faire face au problème de l'abus des drogues est le fruit d'une analyse méthodique au sein du ministère et des recommandations du rapport provisoire de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, qui a été déposé à la Chambre le 19 juin 1970.

L'ensemble du programme sera coordonné par le D^r Aurèle Beaulnes, du ministère.

Les recherches sur l'utilisation des drogues à des fins non médicales seront entreprises conjointement par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et par le Conseil de recherches médicales.

Pourront participer à ces travaux, tous les hommes de science canadiens qui désirent poursuivre leurs propres recherches ou qui veulent entreprendre la réalisation de nouveaux projets d'étude de l'abus des drogues sous ses aspects bio-médicaux, sociologiques, éducatifs et autres.

● (2.20 p.m.)

La nécessité d'entreprendre des recherches provient d'un manque grave de connaissances des caractéristiques des psychotropes, surtout relativement aux effets à long terme de ces drogues. Les sujets prioritaires de recherche ont été déterminés et seront communiqués aux chercheurs, quand nous les inviterons à présenter une demande en vue du financement de recherches portant sur les différents sujets prioritaires. Toutes les demandes feront l'objet d'une évaluation au mérite et selon la pertinence des travaux sur l'abus des drogues.

Nous encouragerons aussi les recherches dans les domaines de l'épidémiologie et de la sociologie, dans le but d'établir spécifiquement les facteurs qui poussent les individus à abuser des drogues.

La recommandation de la Commission LeDain, à savoir que le gouvernement fédéral doit étudier la possibilité d'établir des laboratoires régionaux d'analyse toxicologique, un peu partout au Canada, a aussi été approuvée. Des amendements à la loi des aliments et drogues et à la loi sur les stupéfiants ont donc été apportés en vue de la mise en service de ces laboratoires.

Les nouveaux règlements vont permettre au médecin de recevoir un échantillon d'une drogue contrôlée, d'une drogue d'usage restreint ou d'un stupéfiant, remis au médecin par son patient. Cet échantillon sera remis à un chercheur autorisé à avoir cette drogue en sa possession pour fins d'analyse. Ce service a une très grande importance pour le médecin qui traite les toxicomanes, car cette analyse aidera le praticien à décider du traitement le plus approprié à l'égard de son malade.

Le programme d'information fournira aux Canadiens des renseignements à jour et exacts sur l'abus des dro-

gues. Ce programme sera établi après consultation avec les ministères provinciaux de la Santé et du Bien-être et avec d'autres organismes s'occupant des problèmes causés par l'abus des drogues. On appuiera également la mise en œuvre de programmes provinciaux et l'instauration de nouveaux programmes lorsqu'on le jugera nécessaire.

Le programme d'information comprendra quatre points: la collection, l'analyse, le traitement et la diffusion des données.

Le ministère apportera en outre son appui à un vaste programme de services novateurs conçus en vue de traiter les problèmes d'ordre social reliés aux drogues. Des subventions, aux projets pilotes et autres genres d'assistance à court terme, seront accordées aux programmes de recherche entrepris par des organismes existants ou en voie de formation. Un certain nombre de ces derniers sont exploités par les jeunes eux-mêmes. Seront inclus au programme des services de drogue-secours, de réadaptation et de prévention, de travail dans les cliniques de quartier, des services de consultation, d'information et d'orientation, assurés par du personnel recruté dans le milieu. Des centres de traitement en établissement, des projets d'adaptation au travail, des services de placement et autres services d'action communautaire relatifs à l'abus des drogues compléteront ce programme.

Grâce à ces nouveaux programmes, on s'efforcera, en particulier, de sensibiliser les familles et les communautés aux conditions sociales qui engendrent l'aliénation extrême des jeunes, l'abus de la drogue et tous les problèmes annexes.

Pour l'année financière 1970-1971, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a inscrit au budget un montant total de plus de \$400,000 pour financer de telles initiatives. Le budget total de la prochaine année financière, pour l'ensemble du programme, est de 4.5 millions de dollars.

Qu'il me soit permis d'ajouter qu'en conformité avec la loi du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral assume une part des coûts d'opération d'une foule de services de bien-être et de réadaptation. Un grand nombre de ces services répondent aux besoins de prévenir et guérir les malaises sociaux créés par l'abus des drogues. J'ai espoir que les provinces profiteront de ce programme à frais partagés. J'aurai l'occasion de porter le sujet à l'attention des ministres provinciaux du Bien-être que je dois rencontrer cette semaine.

Les détails supplémentaires concernant l'octroi des subventions à la recherche en vertu de ce programme et tous autres renseignements s'y rapportant seront portés à la connaissance des chercheurs intéressés.

Les députés n'ignorent sans doute pas qu'une conférence plénipotentiaire sur les substances psychotropes a lieu présentement à Vienne, en Autriche. Soixante-deux nations et un certain nombre d'agences internationales prennent part aux délibérations.

Cette conférence a été convoquée à la suite d'une recommandation de la Commission des Nations Unies sur les stupéfiants qui a rédigé un protocole sur les substances psychotropes, il y a un an. Ce protocole prévoit des mesures de contrôle internationales et nationales sur les substances psychotropes susceptibles d'être utilisées de façon abusive, telles que le LSD, les amphétamines, les barbituriques et certains tranquillisants.

Dans la préparation de l'outil international qui sera façonné au cours de cette conférence, le Canada a précé-